

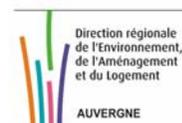


Site Natura 2000
Forêt des Colettes
n° FR 83 01025

Bilan

Document d'objectifs 2003 - 2012

Décembre 2012



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. – RAPPEL DES OBJECTIFS DE CONSERVATION ET ACTIONS ASSOCIEES	6
1.1. – RAPPEL DES OBJECTIFS ET STRATEGIES	6
1.1 OBJECTIFS LIES AUX HABITATS OU ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE OU PRIORITAIRE	7
1.2 OBJECTIFS LIES AUX HABITATS OU ESPECES N'ETANT PAS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	9
2. REALISATION DES ACTIONS PREVUES DANS LE PRECEDANT DOCUMENT D'OBJECTIFS	10
3. –BILAN FINANCIER	14
4. – CONCLUSION	15

Introduction

Nom officiel du site Natura 2000 : [Forêt des Colettes](#)

Date de transmission de la ZSC : [2002](#)

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : [oui](#)

Numéro officiel du site Natura 2000 : [FR 8301025](#)

Localisation du site : Région: [Auvergne](#)
Département : [Allier \(03\)](#)

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : [766 ha](#)

Préfet coordinateur : [Préfet du Puy-de-Dôme](#)

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : [Sous-préfet de Montluçon](#)

Structure porteuse : [Etat - DREAL Auvergne](#)

Opérateur : [Office National des Forêts – Bureau d'études Auvergne Limousin](#)

Le site de la « **Forêt des Colettes** » a été proposé comme Site d'Intérêt Communautaire en 2002.

Cette Zone Spéciale de Conservation a été retenue pour sa richesse biologique associée complexes des vieilles forêts mais aussi pour les milieux atypiques présents sur son territoire. Le site essentiellement forestier cache quelques paysages inédits pour la région, en particulier une ancienne carrière de kaolin avec ses communautés végétales et animales associées aux plans d'eau ainsi que ses landes sèches qui se sont installées sur les délaissés de carrière.

Le précédent document d'objectifs a été élaboré en 2002 pour la période 2003 - 2008

Les habitats d'intérêt communautaires

Habitats d'intérêt prioritaire

91EO : Forêts alluviales résiduelles : 23,2 ha

Habitats d'intérêt communautaire

9120 : Hêtraies atlantiques, acidiphiles, à Houx (et parfois à If) : 617,6 ha

9130 : Hêtraies à Aspérule odorante : 53,4 ha

4030 : Landes sèches (tous les types) : 2,7 ha

3110 : Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses : 0,015 ha

Les espèces végétales et animales d'intérêt communautaires

Flore, taxons d'intérêt communautaire

Dicranum viride (Sull. et Lesq.) Lindb. Directive Habitats : annexe II, intérêt communautaire, n° **1381**
Convention de Berne : annexe I
Liste rouge de bryophytes européennes : vulnérable

Faune, taxons d'intérêt communautaire

Lucanus cervus (Linné, 1758) Directive Habitats : annexe II, intérêt communautaire, n° **1083**
Convention de Berne : annexe III,

Rosalia alpina (Linné, 1758) Directive Habitats : annexe II, intérêt **prioritaire**, n° **1087**
Directive Habitats : annexe IV
Convention de Berne : annexe II
Protection nationale, arrêté du 23 avril 2007 : article 2
Liste Rouge mondiale UICN : Vulnérable
Liste Rouge des insectes de France métropolitaine : V

- Triturus cristatus* (Laurenti, 1768) Directive Habitats : annexe II, intérêt communautaire, n° **1166**
Directive Habitats : annexe IV
Convention de Berne : annexe III
Protection nationale, arrêté du 19 novembre 2007 : article 2
Liste Rouge mondiale UICN : LC
Liste Rouge des amphibiens de France métropolitaine : LC
- Bombina variegata* (Linné, 1758) Directive Habitats : annexe II, intérêt communautaire, n° **1193**
Directive Habitats : annexe IV
Convention de Berne : annexe III
Protection nationale, arrêté du 19 novembre 2007 : article 2
Liste Rouge mondiale UICN : LC
Liste Rouge des amphibiens de France métropolitaine : Vulnérable
- Triturus marmoratus* (Latreille, 1800) Directive Habitats : annexe IV
Convention de Berne : annexe III
Protection nationale, arrêté du 19 novembre 2007 : article 2
Liste Rouge mondiale UICN : LC
Liste Rouge des amphibiens de France métropolitaine : LC

1. – RAPPEL DES OBJECTIFS DE CONSERVATION ET ACTIONS ASSOCIEES

1.1. – Rappel des objectifs et stratégies

La forêt est considérée comme une des plus vieilles forêts de Hêtre de France.

Un des objectifs principaux du site vise à conduire une sylviculture favorable à la pérennité des peuplements de Hêtre tout en veillant au maintien du Houx et en évitant l'enrésinement. Un travail en faveur de la biodiversité doit y être conduit notamment par la conservation de vieux arbres favorables à l'hébergement et à la préservation d'une faune et d'une flore spécialisée qui y est associée.

La protection des milieux associés aux cours d'eau est aussi un objectif important en particulier en lien avec protection de la ressource en eau tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif.

La préservation des milieux associés aux espaces ouverts présents au niveau de l'ancienne carrière constitue aussi un objectif du site. La maîtrise d'une fréquentation humaine mal contrôlée de ces milieux particulièrement sensibles est à rechercher. L'évolution naturelle de ces milieux est aussi à suivre (embroussaillage de la lande, comblement et empoissonnement des points d'eau, ...).

1.1 Objectifs liés aux habitats ou espèces d'intérêt communautaire ou prioritaire

Habitats d'intérêt prioritaire

Habitats	Objectif	Gestion	Suivi	Coordination
Forêts alluviales résiduelles (n° 91E0)	Maintien en l'état	Gestion forestière extensive respectueuse de l'habitat (F4)	Néant	Néant
		Proscrire le passage d'engins forestiers et l'abandon de rémanents (F4)		
		Repérage de l'habitat sur le terrain (F4)		
		Inscrire les mesures de conservation dans le prochain aménagement forestier (R1)		

Habitats d'intérêt communautaire

Habitats	Objectif	Gestion	Suivi	Coordination
Zone à Littorelles (n° 3110)	Maintien de la qualité de l'habitat	Protéger la mare du piétinement si nécessaire (L1)	Suivi de l'apparition de nouvelles populations de Littorelles sur les autres mares du site (S20)	Information du public (sur ou hors site) (L3)
		Surcreusement de la mare en cas de comblement (E19)		
	Inscrire les mesures de gestion dans le prochain aménagement forestier (R1)			
	Maîtrise de la fréquentation du site	interdire efficacement l'accès de la parcelle 88 aux engins motorisés (L1)		
Landes sèches (n° 4030)	Maintien en l'état	Interdire efficacement l'accès de la parcelle 88 aux engins motorisés (L1)	Suivi de la dynamique des landes et des populations de Lycopodes (S5)	Information du public (sur ou hors site)
		Défrichement (sur jeunes arbres) (F1)		
		Inscrire les mesures de gestion dans le prochain aménagement forestier (R1)		
Hêtraies atlantiques, acidiphiles, à Houx (n° 9120)	Maintien de la Hêtraie	Poursuivre la sylviculture actuelle du hêtre (F6)	Néant	Néant
		Ne pas éradiquer le houx (F6)		
		Préserver les chaos rocheux (définir des zones tampon sans intervention sylvicole)		
		Inscrire les mesures de gestion dans le prochain aménagement forestier (R1)		
		Création de mares pour le crapaud sonneur (E1)	Suivi des populations de batraciens (S2)	
		Maintien de vieux arbres pour les insectes de la Directive (F2)	inventaires complémentaires pour les insectes (S4)	
Hêtraie à aspérule odorante (n° 9130)	Maintien de la hêtraie	Poursuivre la sylviculture actuelle du hêtre (F6)	Néant	Néant
		Inscrire les mesures de gestion dans le prochain aménagement forestier (R1)		
		Maintien de vieux arbres pour les insectes de la Directive (F2)	inventaires complémentaires pour les insectes (S4)	

Flore, taxons d'intérêt communautaire

Espèces	Objectif	Gestion	Suivi	Coordination
Dicrane vert (n° 1381)	Maintien d'habitats favorables	Marquage et préservation des arbres porteurs avec maintien d'une ambiance forestière favorable dans une zone tampon (F3)	Prospection complémentaire sur l'ensemble de la forêt des Colettes (hors site N2000)	Néant
		Extension du site Natura 2000 aux stations de Dicrane (R2)		
		Inscrire les mesures de gestion dans le prochain aménagement forestier (R1)		

Faune, taxons d'intérêt communautaire

Espèces	Objectif	Gestion	Suivi	Coordination
Insectes coléoptères				
Rosalie des Alpes (n° 1087)	Maintien d'un habitat favorable	Poursuivre la sylviculture du hêtre (pas d'enrésinement) F6	Inventaires complémentaires (S4)	Néant
Lucane cerf-volant (n° 1083)		Disposer d'une quantité de bois mort suffisante sous la forme d'arbres morts sur pied, d'arbres dépérissant ou à cavité (quelques arbres par hectare) (F2)		
		Créer des îlots de vieillissement (F2)		
		Interdiction de traiter les grumes en forêt (exploitants) (R1)		

Amphibiens

Sonneur à ventre jaune (n° 1193)	Préservation des mares et zones humides	Ne pas intervenir sur les milieux accueillant les batraciens	Etude de la connectivité hors site (zones agricoles limitrophes).	communication (L3)
Triton crêté (n° 1166)		Creusement de nouvelles mares en lien avec l'étude de la connectivité (E2)	Etude et suivi de population de batraciens (S2)	
Triton marbré		Interdire l'alevinage ou ne pas renouveler la location de pêche à l'issue du bail en cours R3.	Suivi de la qualité de l'eau (S1)	
		Inscrire les mesures de gestion dans le prochain aménagement forestier (R1)		

1.2 Objectifs liés aux habitats ou espèces n'étant pas d'intérêt communautaire

Habitats ou espèces	Objectif	Actions techniques	Etudes	Mesures réglementaires
Eaux oligotrophes pauvres en calcaire	maintien de la qualité de l'habitat	Interdire efficacement l'accès de la parcelle 88 aux engins motorisés (L1)	Suivi des populations de batraciens (S2)	Ne pas renouveler la location de la pêche à l'issue du bail en cours (R3)
	maîtrise de la fréquentation du site		Inventaires complémentaires des odonates (S3)	Inscrire les mesures de gestion dans le prochain aménagement forestier (R1)
		Information du public (L3)	Suivi de la qualité de l'eau (S1)	
Phragmitaies sèches	Maintien en l'état	Détourner le sentier de promenade en cas de surfréquentation (L1)	Néant	Néant
Gazons amphibies annuels septentrionaux	Maintien en l'état	Protection en cas de surfréquentation (L1)	Suivi botanique (recherche de taxons caractéristiques) (S5)	Néant
Communautés amphibies	Préservation du milieu	Interdire efficacement l'accès de la parcelle 88 aux engins motorisés (L1)	Néant	Néant
		Information du public (sur ou hors site) (L3)		
		Défrichage (sur arbres jeunes) F1		
Carrières de sable, d'argile et de kaolins	Maintenir le milieu ouvert	Interdire efficacement l'accès de la parcelle 88 aux engins motorisés (L1)	Néant	Néant
		Information du public (sur ou hors site) (L3)		
		Défrichage (sur arbres jeunes) F1		
Prébois de résineux	Réouverture au profit de la lande	Défrichage (F1)	Néant	Néant
Clairières forestières	Néant	Néant	Néant	Néant
Bois marécageux d'Aulnes	Maintien en l'état	Aucune intervention	Néant	Néant
Saussaies à Sphaignes	Maintien en l'état	Ne pas intervenir	Néant	Néant
Plantation de conifères	Restaurer les zones tourbeuses dans la mesure du possible	Restauration des tourbières (enlèvement de résineux) (F5)	Localisation précise des tourbières (S5)	Néant
Recrus forestiers caducifoliés	Néant	Néant	Néant	Néant
Villages	Néant	Néant	Néant	Néant

2. Réalisation des actions prévues dans le précédent document d'objectifs

Domaine : Loisirs et activités économiques

Action	Détails action	Réalisation	Détails
L1 : maîtrise de la fréquentation dans la parcelle 88	Action n°1 : installation de barrières amovibles interdisant l'accès de tout engin motorisé et pose de panneau explicatif	2010	pose de pans de clôture de part et d'autre de la barrière qui pouvait facilement être contournée
	Action n°1bis : nettoyage de la parcelle 88 deux fois par an		
	Action n°2 : protection des gazons à Littorelle, si une fréquentation locale est constatée	2010	pose d'un panneau d'information dans la P88 « Fragiles zones humides » (présente le réseau N2000, l'historique de la carrière et les habitats et espèces du site)
	Action n°3 : Phragmitaies sèches, détournement du sentier si l'on constate un piétinement dommageable au milieu	-	-
	Action n°4 : gazons amphibies, limitation du passage action n°3	-	-
L2 : encadrement du public dans la parcelle 88 et recherche de produit de substitution	Action n°5 : encadrement du public, groupe de travail « activités de loisir ». Projets de balisage d'un sentier pédagogique, pose d'un panneau interdisant la baignade et le VTT	-	-
L3 : information, sensibilisation du public	Action n°6 : information du public, groupe de travail « activités de loisirs. 3 panneaux d'information sur le site N2000 (un à l'entrée du site, un au rond point des Fayes, un au carrefour de la Bosse) Plaquettes d'information Exposition itinérante à destination des écoles, communes, ...	2009	Plaquette d'information centrée sur les amphibiens
	Action n°11 : communication spécifique sur les batraciens, en complément de la plaquette d'information avec un chapitre spécifique	2009	Plaquette d'information centrée sur les amphibiens

Domaine : Eau et pêche

E1 : creusement de mares pour le Sonneur à ventre jaune	Action n°9 : creusement des mares et observation au moment des pontes pour juger de la pertinence de leur localisation	-	-
E2 : gazon à Littorelle, creusement de la mare	Action n°19 : creusement de la mare à envisager si le niveau d'eau venait à diminuer de façon significative	-	-

Domaine : Forêt

F1 : Défrichement	Action n°13 : défrichement des milieux de la parcelle 88 communautés amphibies, carrières de sable, landes sèches à callune, prébois résineux (surface maximale de 6,76ha). Intervention tous les 3 ans de façon à enlever les jeunes arbres	2010	Contrat 2009-2013 coupe de ligneux hauts, élimination de la strate arbustive, arrachage des semis Cette coupe de ligneux (bouleaux, pins, saules) et arrachage des semis
F2 : Maintien de vieux arbres pour les insectes forestiers	Action n°15 : Préservation d'un nombre d'arbres morts à sur l'ensemble de la parcelle (1 arbre mort /ha et 2 arbres à cavités/ha) ou Création d'îlots de vieillissement (5% de la surface de la parcelle)	2012	Signature charte N2000
F3 : Préservation du <i>Dicranum viride</i>	Action n°16 : Marquage des arbres porteurs Définir et délimiter une zone tampon autour des noyaux de population = aucune intervention sylvicole réalisée dans les 6 ans du DOCOB. Parcelles forestières concernées : 31 (partie), 40 (partie), 43 (partie) et 100 (hors site)	-	- Arbres porteurs identifiés et matérialisés par une ceinture et l'inscription d'un « D » à la peinture verte
F4 : Préservation des forêts alluviales	Action n°18 : Repérage de l'habitat. Matérialisation des limites de l'habitat lorsque les parcelles concernées passeront en coupe	-	-
F5 : Essai de restauration des zones tourbeuses	Action n°25 : essai de restauration des zones tourbeuses dans les plantations de conifères. Selon les analyses de l'action n°24	-	-
F6 : Adaptation de la sylviculture dans les Hêtraies	Action n°26 : Pas de remise en cause de la sylviculture actuelle mais adaptations nécessaires : pas d'éradication du houx et éviter utilisation de produits agro-pharmaceutiques Actions n° 15 et 16	2012	Signature charte N2000

Domaine : Réglementaire

R1 : Prise en compte des mesures de gestion dans l'aménagement forestier	Prochain aménagement 2012	2011	Réactualisation du DOCOB avant la révision de l'aménagement
R2 : extension du site N2000 aux stations à <i>Dicranum viride</i>	Extension sur les deux stations inventoriées en 2001 par le CBNMC	-	-
R3 : interdiction d'alevinage dans les mares de la P88	Interdiction d'aleviner voire de pêcher à l'issue du bail en cours	-	-

Domaine : Suivi et évaluation des habitats et espèces

S1 : Suivi de la qualité de l'eau	Action n°7 : effectuer dans les 6 ans, au moins une analyse chimique (nitrates, phosphore, pesticides) par mare de la parcelle 88	2009	Etude de la qualité des eaux du site de l'ancienne carrière de Kaolin (Bureau Départemental de la Qualité de l'eau, CG03)
S2 : Suivi des populations de batraciens	Action n°8 : suivi simple inventaire périodique tous les 2 ans Suivi complexe étude de population avec marquage 2 mois par an par un spécialiste sur 3 à 5 ans	2008	LE BILHAN Cyrille, 2008. Contribution à l'inventaire des batraciens (Carrière de kaolin et anciens lavoirs), Premières propositions de mesures de gestion conservatoire – Réseaux Naturalistes ONF (Herpétofaune, Mammifères, Avifaune), Novembre 2008
S3 : Inventaire des odonates	Action n°12 : deux inventaires complémentaires à celui de 2001	2008	VELLE L., 2008. Inventaire des Odonates en forêt domaniale des Colettes sur l'ancienne carrière de kaolin de 2004 à 2006, 24 pages, 2008
S4 : Inventaire des insectes forestiers	Action n°14 : inventaire complet dans les 6 ans à venir	2010	VELLE L., 2010. Inventaire des Coléoptères saproxyliques : Forêt Domaniale des Colettes (03). Rapport d'étude. DREAL Auvergne & Réseau entomologie de l'Office National des Forêts, décembre 2010, 29 pages
S5 : Suivi botanique de différents habitats	Action n°20 : suivi botanique du gazon à Littorelle pour apprécier l'évolution de l'habitats et juger de l'impact de la fréquentation	-	-
	Action n°21 : suivi botanique des gazons amphibies, recherche de taxons caractéristiques	-	-
	Action n°22 : suivi de la dynamique des landes sèches à Callune	-	-
	Action n°23 : suivi des populations de Lycopodes (présent sur deux stations) dans les landes sèches	-	-
	Action n°24 : recherche des tourbières potentielles dans les plantations de conifères (cf inventaire CBNMC 2001). Cartographie précise et évaluation d'une remise en état	-	-

Domaine : Animation

C1 : animation du document d'objectifs, information, mise en cohérence des actions	Mise en œuvre des actions prévues au DOCOB	Annuel de 2003 à 2011	Bilans
Actions non financées au titre de N2000	Action n°5bis : encadrement du public, produits de substitution – orienter les activités de baignades et de VTT sur des sites moins sensibles que la P88. Aménagement de site proposant ces loisirs en dehors mais à proximité du site N2000	-	-
	Action n°10 : étude de la connectivité entre milieux à batraciens. Prospection dans un périmètre très proche de la forêt (100 à 200m) et cartographier le type d'occupation du sol, les milieux et les espèces rencontrées	-	-
	Action n°17 : prospection complémentaire pour le <i>Dicranum viride</i> , étendre à l'ensemble de la forêt des Colettes.	-	-

3. –BILAN FINANCIER

Actions de gestion	Budget Prévu	Budget Dépensé	%
L1 : Maîtrise de la fréquentation dans la parcelle 88	32 000 €	(contrat) 1 669 €	83
L2 : Encadrement du public dans la parcelle 88 et recherche de produit de substitution	Non évalué	0 €	0
L3 : Information, sensibilisation du public	11 000 €	11 049 €	100
E1 : Creusement de mares pour le Sonneur à ventre jaune	2 000 €	0 €	0
E2 : Creusement de la mare pour les gazons à Littorelle	500 €	0 €	0
F1 : Défrichage sur la lande à callune	1 600 €	(contrat) 7 504 €	47
F2 : Maintien de vieux arbres pour les insectes forestiers	Néant	0 €	-
F3 : Préservation du <i>Dicranum viride</i>	15 900 €	0 €	0
F4 : Préservation des forêts alluviales	2 400 €	0 €	0
F5 : Essai de restauration des zones tourbeuses	Non évalué	0 €	0
F6 : Adaptation de la sylviculture dans les hêtraies	Néant	0 €	-
S1 : Suivi de la qualité de l'eau	1 000 €	3 444 €	344
S2 : Suivi des populations de batraciens	4 500 €	2 140 €	47
S3 : Inventaire des odonates	2 000 €	2 100 €	100
S4 : Inventaire des insectes forestiers	1 500 €	5 466 €	364
S5 : Suivi botanique de différents habitats	6 500 €	0 €	0
R1 : Prises en compte des mesures de gestion dans l'aménagement forestier	Néant	-	-
R2 : Extension du site Natura 2000 aux stations à <i>Dicranum viride</i>	Néant	-	-
R3 : Interdiction d'alevinage dans les mares de la parcelle forestière n° 88	Néant	-	-
C1 : Animation du document d'objectifs, information, mise en cohérence des actions	30 000 €	A confirmer (47 599 €)	159
TOTAL	82 980 €	90 971 €	98

4. – Conclusion

Il est remarquable de noter que grande partie des actions réalisées a concerné le secteur de l'ancienne carrière de kaolin. Les actions prévues dans le cadre de la maîtrise de la fréquentation ont été réalisées en grande partie d'une manière très pragmatique. Un volet communication a aussi été réalisé : plaquette et panneau d'information. Les travaux de génie écologiques ont concerné les landes à callunes à proximité des plans d'eau dans le cadre d'un contrat Natura 2000. La mise œuvre de ces mesures ne s'est pas suivi de l'évaluation de leur efficacité.

Aucun suivi botanique n'a été effectué.

Nous n'avons pas d'évaluation d'état de conservation des habitats, il faudrait mettre en route cette démarche lors du prochain DOCOB.

La charte Natura 2000 a été signée par l'Office National des Forêts sur la majorité des parcelles dont assure la gestion.

Un contrat Natura 2000 a aussi été engagé avec l'Office National des Forêts sur la restauration des landes sèches à callune, gazons à Littorelle et sur la maîtrise de la fréquentation des anciennes carrières de kaolin. Les travaux prévus en 2009 et 2010 ont été réalisés. Ceux prévus en 2013 seront prochainement engagés.

Un contrat natura 2000 concernant la préservation de *Dicranum viride* et la création d'ilots de sénescence en forêt des Colettes à été obtenu puis abandonné en 2012 dans la perspective de la prise en compte de nouvelles dispositions destinées à préserver cette espèce dans le cadre de l'aménagement de la forêt Domaniale des Colettes (en cours d'élaboration) et dans l'attente de l'actualisation du Document d'objectifs se rapportant au site.

Les actions à engager sur le prochain document d'objectif devront apporter des précisions sur quelques habitats liés aux milieux humides pour en améliorer la connaissance et prévoir une évaluation des habitats d'intérêt communautaire.